

# L'ÉVALUATION

D'après les interventions de Mr ORDRENEAU Albert, formateur – Formation CAPASH, 2007-2008

## EVALUATION FORMATIVE :

"Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation" de G. De Landsheere. (PUF 1979)

- C'est « l'évaluation intervenant, en principe au terme de chaque tâche d'apprentissage et ayant pour objet d'informer élève et maître du degré de maîtrise atteint et, éventuellement, de découvrir où et en quoi un élève éprouve des difficultés d'apprentissage, en vue de lui proposer ou de lui faire découvrir des stratégies qui lui permettent de progresser.
- L'expression "**évaluation formative**" marque bien que l'évaluation fait, avant tout, partie intégrante du processus éducatif normal, les 'erreurs' étant à considérer comme des moments dans la résolution d'un problème (plus généralement comme des moments dans l'apprentissage), et non comme des faiblesses répréhensibles ou des manifestations pathologiques.'
- Elle permet aussi de déterminer si un élève possède les prérequis nécessaires pour aborder la tâche suivante, dans un ensemble séquentiel. En évaluation de programme, elle sert à déceler et à corriger les imperfections en cours de construction. »

*D'après "Psychologie de l'évaluation scolaire" de G. NOIZET et JP CAVERNI (PARIS, PUF 1978)*

- "**L'évaluation formative est celle qui intervient au cours d'un apprentissage.** Son principe consiste, compte tenu d'un objectif pédagogique préalablement choisi - par exemple, dans une classe de mathématiques, la maîtrise des relations d'ordre - et d'un programme préalablement établi, à vérifier si l'élève progresse et s'approche de l'objectif.
- Dans le cas d'une évaluation formative l'objectif est donc **d'obtenir une double rétroaction, rétroaction sur l'élève pour lui indiquer les étapes qu'il a franchies dans son processus d'apprentissage et les difficultés qu'il rencontre, rétroaction sur le maître pour lui indiquer comment se déroule son programme pédagogique et quels sont les obstacles auxquels il se heurte.**"

## EVALUATION SOMMATIVE :

"Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation" de G. De Landsheere. (PUF 1979)

- "Alors qu'une évaluation formative est normalement effectuée au terme de chaque tâche d'apprentissage, notamment pour intervenir immédiatement là où une difficulté se manifeste, **l'évaluation sommative** revêt le caractère d'un bilan. Elle intervient donc après un ensemble de tâches d'apprentissage constituant un tout, correspondant, par exemple, à un chapitre de cours, à l'ensemble du cours d'un trimestre, etc.
- Les examens périodiques, les interrogations d'ensemble sont donc des évaluations sommatives.
- Alors que l'évaluation formative revêt, en principe, un caractère privé (sorte de dialogue particulier entre l'éducateur et son élève), l'évaluation sommative est publique : classement éventuel des élèves entre eux, communication des résultats aux parents par un bulletin scolaire, attribution d'un certificat ou d'un diplôme,... (d'après BLOOM)."

*D'après "Psychologie de l'évaluation scolaire" de G. NOIZET et JP CAVERNI (PARIS, PUF 1978)*

- "**L'évaluation sommative est celle qui intervient au moment des examens, qui permet de dire si tel élève est digne de tel grade ou s'il peut accéder à la classe supérieure.** Par conséquent, l'évaluation sommative a pour but de fournir un bilan (où l'élève se situe-t-il ?) et de permettre une décision (l'élève obtient-il ou non tel diplôme, accède-t-il ou non à la classe supérieure ?)".

## PRECISIONS :

- Les compétences à développer permettent de développer les critères d'évaluation.
- Il faut **CRITERIER** ce qui est à construire : les critères doivent être **CONNUS DE TOUS**. L'évaluation doit être **TRANSPARENTE**.
- **ADAPTER** ces critères aux élèves : chaque élève a ses critères d'évaluation (rejoint le « *Plan de travail individualisé* » (voir fiche)).
- Les élèves doivent **TROUVER** les critères d'évaluation à travers les activités : donner alors des **REPERES** (projets individuels, grille de compétences...).
- Le bilan de compétence initial, la grille de compétence initiale, les évaluations initiales... représentent des contrats pour les élèves : il faut **CONTRACTUALISER**.
- Il s'agit donc d'une évaluation **PAR CONTRAT DE CONFIANCE** : il faut pointer avec les élèves sur quoi va porter l'évaluation.
- **EVALUER LES PROGRES** et non le résultat final : ce qui compte ce sont les efforts fournis.
- **METTRE EN VALEUR** cette progression : un 16/20 pour un élève n'a pas forcément la même valeur qu'un autre 16/20 !
- Au niveau de la NOTATION : la rendre plus **EXPLICITE**. Elle nous informe davantage si elle est critériée.

⇒ **L'évaluation doit être un élément de motivation, un MOTEUR.**